

DECISION DU MAIRE

N° 07/2026 du 28 avril 2026

Objet : Plan de financement et sollicitation des organismes financeurs –Travaux du Prieuré d’Ablis (DSIL, DRAC, Conseil régional d’Ile-de-France)

Le Maire de la Commune d’Ablis,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° DEL 2026-001 du Conseil municipal en date 20 janvier 2026 relative à l’approbation des travaux d’étaiements du Prieuré et sollicitation de l’inscription du bâtiment aux Monuments Historiques, notamment son point concernant les demandes de financement,

Vu la délibération n° DEL 2026-021 du Conseil municipal en date 14 avril 2026 relative aux délégations de pouvoir du Conseil municipal consenties au Maire, et notamment sont point 26° De demander à tout organisme financeur l’attribution de subventions de fonctionnement et d’investissement, pour le financement de toute opération sous condition de l’inscription budgétaire de la dépense correspondante ou dans la limite d’un montant n’excédant pas une demande de financement supérieure à 200 000€,

Vu l’avant-projet définitif des travaux de sécurisation du Prieuré,

DECIDE

ARTICLE 1 - Le plan de financement des travaux de sécurisation du Prieuré d’Ablis est établi comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Dépenses prévisionnelles - Travaux de sécurisation du Prieuré d'ABLIS | | |
|---|---------------------|---------------------|
| | €HT | €TTC |
| Travaux | 604 592,23 € | 725 510,68 € |
| Maîtrise d'œuvre | 86 154,39 € | 103 385,27 € |
| Etudes (CSPS + Bureau de contrôle) | 30 229,61 € | 36 275,53 € |
| TOTAL | 720 976,23 € | 865 171,48 € |

| Recettes prévisionnelles - Travaux de sécurisation du Prieuré d'ABLIS | | |
|---|---------------------|------------------|
| | € HT | Pourcentage (HT) |
| Autofinancement communal | 44 195,25 € | 6,1% |
| Mécénat | 100 000,00 € | 13,9% |
| Demande de financement Département des Yvelines | 150 418,00 € | 20,9% |
| Demande de financement Région Ile-de-France | 150 000,00 € | 20,8% |
| Demande de financement DSIL | 138 181,49 € | 19,2% |
| Demande de financement DRAC | 138 181,49 € | 19,2% |
| TOTAL | 720 976,23 € | 100% |

ARTICLE 2 - Les demandes de subvention auprès des partenaires suivants sont formulées :

- le Conseil Régional d'Ile-de-France pour un montant de 150 000 €, au titre de l'aide à la restauration du patrimoine immobilier protégé au titre des Monuments Historiques
- l'Etat pour un montant de 138 181,49 € au titre de la DSIL
- l'Etat pour un montant de 138 191,49 € au titre de la DRAC

ARTICLE 3 - Le permis de construire relatif aux travaux à entreprendre afin de consolider le Prieuré d'Ablis, établi par la maîtrise d'œuvre ATELIER TOUCHARD ARCHITECTURE, est déposé.

ARTICLE 4 – Mention sera faite de la présente décision au prochain Conseil Municipal d'Ablis.

Fait à Ablis le 28 avril 2026

Pour le Maire empêché,

dans l'ordre du tableau
M^{me} Gaëlle Lamé

